



HAL
open science

L'archéologie du bâti en Europe : comparaison entre la France et la Suisse

Dorothee Derieux

► **To cite this version:**

Dorothee Derieux. L'archéologie du bâti en Europe : comparaison entre la France et la Suisse. Les Nouvelles de l'archéologie, 2004, 95, pp.47-50. hal-00417438

HAL Id: hal-00417438

<https://hal.science/hal-00417438>

Submitted on 15 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archéologie du bâti en Europe : comparaison entre la France et la Suisse.

Dorothee Derieux

L'archéologie du bâti est une spécialité qui a du mal à s'affirmer et à se développer en France, alors qu'elle est un des points forts de l'archéologie suisse. Comment expliquer cette différence ? Est-elle due uniquement à une tradition historique plus poussée en Suisse ? à une différence dans l'organisation administrative et le mode de fonctionnement des services ?

Le présent article n'a pas pour but de rappeler l'objet et les méthodes de l'archéologie du bâti, mais bien de montrer les difficultés que rencontre cette discipline en France aujourd'hui, alors qu'elle fait partie intégrante de la démarche archéologique en Suisse. Cette avancée suisse a d'ailleurs été mise en exergue en 1997 par Jean-François Reynaud, professeur à l'université de Lyon II : « l'archéologie médiévale lyonnaise a pu progresser grâce à l'aide de nos amis suisses » (Reynaud 1999).

La situation française

Une discipline mal identifiée

La variété des termes définissant l'archéologie du bâti – « archéologie des élévations », « archéologie du mur », « archéologie monumentale » – montre la difficulté à concevoir de manière claire cette démarche archéologique. Sa reconnaissance est difficile tant au niveau sémantique et au niveau des pratiques, qu'au niveau législatif.

Il y a dix ans exactement, un premier bilan de l'archéologie du bâti en France avait été effectué par Joëlle Burnouf et Catherine Arlaud dans un numéro spécial des *Nouvelles de l'archéologie* (Arlaud et Burnouf 1993). En affirmant que « le bitume est une frontière » entre ce qui est conservé dans le sous-sol et ce qui est en élévation, les auteurs faisaient ressortir la difficulté à concevoir jusque-là les études d'élévation comme partie intégrante de l'archéologie. Le constat était plutôt pessimiste, montrant les difficultés d'implantation de la discipline et l'inadaptation de la législation.

En novembre 2001, un colloque (actes à paraître prochainement) était organisé à Saint-Romain-en-Gal sur ce sujet. Le titre même du colloque, « L'archéologie du bâti : pour une harmonisation des méthodes », était la preuve évidente que cette discipline n'est pas encore définie de manière très stricte et fait encore l'objet d'une multitude de pratiques particulières.

Une législation inadaptée

Si cette démarche archéologique a beaucoup de mal à s'implanter, c'est en grande partie à cause d'une législation défailante. « L'archéologie des élévations en marge du droit » était d'ailleurs le titre révélateur d'un article de Vincent Négri en 1993. Nul n'est besoin aujourd'hui de refaire l'inventaire, alors complet, des lois et décrets prenant en compte l'archéologie du bâti. Mais dix ans après ce constat quelque peu désabusé, force est de constater que la situation n'a malheureusement pas évolué.

La circulaire du 5 août 1985 « relative à l'organisation des études et travaux sur les Monuments historiques classés » et notamment la directive « sur la programmation, l'organisation et la conduite des études afférentes aux opérations de travaux sur les Monuments historiques » qui lui est associée, placent l'archéologie du bâti dans le cadre du sauvetage, et la font apparaître comme un « risque ». Cette circulaire rejoint en cela l'un des débats actuels sur le décalage entre les archéologues, qui travaillent majoritairement dans un contexte préventif, et les Conservations régionales des monuments historiques (CRMH), qui travaillent dans un contexte de programmation et sur des édifices

protégés, donc « à conserver ».

La loi du 17 janvier 2001 et la loi du 1^{er} août 2003 qui consolide cette dernière n'ont pas fait la part belle à l'archéologie du bâti dans le cadre de l'archéologie préventive. Et une circulaire qui prenne en compte « les opérations d'archéologie du bâti pratiquées sur des édifices ou portions d'édifices en élévation, qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques » est toujours en attente.

Aujourd'hui, il n'est guère possible aux Services régionaux de l'archéologie (SRA) de prescrire un diagnostic ou une analyse du bâti, tant la loi n'est pas adaptée. Seule une bonne concertation et un travail en commun avec les CRMH permettent de rares interventions. L'archéologie du bâti apparaît souvent comme le dernier « droit de regard » des archéologues sur le bâtiment avant sa restauration, et celui-ci n'est pas toujours des plus appréciés. La situation actuelle est, de fait, en contradiction avec les origines mêmes de cette discipline : Joëlle Burnouf et Catherine Arlaud n'affirmaient-elles pas que l'archéologie du bâti était « le fruit de l'archéologie urbaine et préventive » ? Elle en est aujourd'hui rejetée...

Il semble en effet complètement absurde de voir que certains bâtiments, protégés ou non, sont aujourd'hui démolis ou restaurés sans étude de bâti préalable. Comment peut-on prétendre restaurer un édifice dans l'esprit de la charte de Venise sans avoir une connaissance « réelle » du bâtiment, « réelle » dans ce sens où seul le contact direct, physique, avec le bâtiment permet de le connaître vraiment ? « Le but est bien, en réaction au discours des architectes et des historiens de l'art, de fonder celui de l'archéologue exclusivement sur des preuves concrètes » (Boucharlat 2002).

L'archéologie programmée est ainsi devenue parfois le seul moyen de pouvoir investir ce domaine, si toutefois le propriétaire en est demandeur. C'est le cas actuellement par exemple au prieuré Saint-Sauveur de Melun (Seine-et-Marne), où une fouille programmée est menée par le centre d'études médiévales d'Auxerre, à la demande de la ville. La volonté de la ville de réhabiliter le bâtiment est l'occasion de réaliser une étude approfondie de grande ampleur. Celle-ci passe par l'analyse des vestiges du prieuré et le piquetage des bâtiments adjacents pour mettre au jour la partie occidentale de l'édifice, mais aussi par la fouille à l'emplacement du supposé cloître, bel exemple d'une archéologie du bâti qui ne se réduit pas uniquement aux élévations. Il reste à savoir maintenant si les résultats de l'opération seront pris en compte dans le parti de restauration.

Il semble donc qu'en France, le manque de dialogue entre services pourtant tous dévoués à la même cause – la protection et la conservation du patrimoine – et un encadrement législatif défaillant, soient les principales raisons d'une archéologie du bâti parfois à la traîne par rapport à certains pays voisins comme la Suisse.

La situation suisse

Une organisation décentralisée

En Suisse, l'archéologie est totalement décentralisée, suivant en cela l'organisation fédérale du pays. Le système attribue aux vingt-six cantons la responsabilité du traitement de leur archéologie ; aujourd'hui, presque tous possèdent leur propre service archéologique (Kaenel 2002).

L'archéologie du bâti en Suisse est née des travaux de Hans Rudolf Sennhauser et de Charles Bonnet dès les années 1960. « L'archéologue du Moyen Age en Suisse est né des soucis de la conservation du patrimoine [...] : les connaissances d'architecture manquaient aux préhistoriens, tandis que les offices de protection du patrimoine ne savaient pas se servir des méthodes archéologiques » (Sennhauser 1999). La méthode d'intervention développée à l'origine concernait avant tout la restauration des édifices de culte.

Les interventions archéologiques et les recherches historiques préalables aux restaurations sont aujourd'hui plus ou moins systématiques selon les cantons et la valeur des monuments restaurés. Selon Charles Bonnet, l'archéologie du bâti représenterait aujourd'hui environ 40 % du budget de l'archéologie en Suisse¹.

Selon les cantons, l'archéologie ne dépend pas des mêmes services :

- Genève : le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
- Neuchâtel : le Service de la protection des monuments et des sites et non le Service de l'archéologie
- Vaud : le Département des travaux publics et de l'aménagement du territoire et le Département de l'instruction publique et des cultes, où elle fait l'objet de mandats
- Fribourg : le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
- Berne : l'Office de la culture et de la direction de l'instruction publique
- Valais : les entreprises privées spécialisées dans ce domaine

Exemple du canton de Genève

L'exemple du canton de Genève est assez révélateur : le service archéologique, intégré à la Direction du patrimoine et des sites, dépend du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Celui-ci est responsable de la politique d'aménagement du territoire et octroie les autorisations de construire ou de transformer des immeubles. Le rattachement au Département de l'aménagement est de nature à faciliter les contacts entre les différents acteurs et à favoriser la coordination. Le service intervient directement sur tous les chantiers qui modifient le patrimoine bâti ancien et le sous-sol renfermant des vestiges archéologiques. Il effectue l'analyse des bâtiments dans le cadre des projets de restauration.

Dès les années 1970, lors de restaurations d'églises genevoises, le Bureau cantonal d'archéologie (alors ainsi dénommé) est intervenu pour sauvegarder certains éléments qui auraient pu subir des modifications : des analyses archéologiques systématiques (sous-sol et élévations) ont permis d'établir une documentation très complète et d'aider les architectes dans leurs choix de restauration. Les résultats scientifiques ont influencé leur démarche. En 1972-1973 par exemple, le Bureau cantonal est intervenu lors de la restauration de l'église Saint-Georges, à proximité de Genève (Bonnet 1973), soit dix ans avant les premières interventions françaises dans le même domaine !

C'est en 1976 qu'a commencé l'opération sans aucun doute la plus importante pour Genève (et pour la Suisse) : la fouille de la cathédrale de Genève réalisée sous la direction de Charles Bonnet, lors des travaux de restauration. La cathédrale a été alors considérée comme un ensemble à protéger et toutes les interventions ont été discutées au sein d'un groupe placé sous l'autorité de l'architecte. L'équipe mandatée a eu à tenir compte des avis des différents spécialistes concernés, et a admis, dans certains cas, de remettre profondément en question ses concepts.

Aujourd'hui, alors même que les fouilles continuent dans certains secteurs, le site est aménagé et ouvert au public. Il peut être visité en permanence par des spécialistes et est alors remis en question et soumis à de nouvelles hypothèses vérifiables à tout moment. Ce cas exemplaire a permis de prouver – s'il en était besoin – que l'archéologie du bâti permet de réfléchir à la restauration des édifices médiévaux et à leur intégration dans l'urbanisme contemporain.

Exemple du canton de Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, l'archéologie médiévale occupe une place modeste puisqu'elle n'a pas de statut légal : elle ne dépend pas en effet de l'archéologue cantonal, mais du Service de la protection des monuments et des sites. Le règlement d'exécution de la loi sur la protection des monuments et des sites du 5 janvier 1966 définit : « en principe, les compétences du conservateur du Musée cantonal d'archéologie (qui est aussi archéologue cantonal) s'arrêtent aux objets remontant à une époque antérieure à l'ère helvético-romaine ». Mais il ne dit pas quelles sont les compétences du conservateur des monuments et des sites pour l'archéologie.

Il est bien précisé, dans les missions du Service de la protection des monuments et des sites, qu'il a pour rôle, entre autres, d'effectuer des études historiques, architecturales et archéologiques sur des objets du patrimoine cantonal. Il est chargé avant tout de la gestion du patrimoine du canton : attribution des subventions, suivi des chantiers de restauration, classement de bâtiments ou d'objets, inventaire, etc.

Il a fallu attendre 1987 pour qu'une personne soit engagée à temps complet par ce service pour effectuer notamment des analyses de bâtiments préalables à l'élaboration de projets de conservation, de restauration ou de transformation. Quelques investigations ont cependant été menées dans des maisons du littoral neuchâtelois dès 1985, et ont fait l'objet d'une publication.

Depuis 1964, année de l'adoption de la loi actuelle sur la protection des monuments et des sites, seuls deux édifices placés sous la protection de la Confédération furent l'objet d'investigations archéologiques : la Maison des Halles de Neuchâtel en 1973 et l'hôtel de ville du Landeron en 1978. La fouille effectuée en 1990 à la cour Marval à Neuchâtel reste une exception. Elle n'a pas encore permis la prise de conscience de la nécessité de doter le canton de personnel et de moyens pour faire face aux transformations, toujours plus nombreuses, des sites construits, en particulier à l'intérieur des villes.

Conclusion

Le fonctionnement par canton, une législation commune entre Monuments historiques et archéologie, et des services souvent imbriqués, permettent des rapprochements peut-être plus

simples, du moins plus fréquents qu'en France. La Suisse possède par ailleurs d'autres avantages par rapport à la France : un personnel beaucoup plus nombreux, et des moyens financiers plus conséquents. L'archéologie du bâti a apporté au cours des dernières décennies des résultats spectaculaires : l'effort financier consenti est d'ailleurs impressionnant, à la mesure de l'intérêt d'un public élargi et de la motivation des responsables du patrimoine.

Enfin, dans cette comparaison avec la France, la publication et la mise en valeur des sites est un point fort, et non des moindres, des Suisses.

Vers un protocole d'intervention commun

Pour améliorer la concertation entre les différents partenaires, et systématiser le travail, un premier « protocole idéal » d'intervention avait été défini par Charles Bonnet en 1979 lors d'un colloque de l'ICOMOS (Bonnet 1981). Dès cette époque, il affirmait la nécessité d'une intervention archéologique préalable.

Après le colloque de Saint-Romain-en-Gal en 2001, ce fut au tour de Brigitte Boissavit-Camus, Élise Boucharlat et Joëlle Burnouf de définir un nouveau protocole : « Pour des études préalables en archéologie et une synergie inter-institutionnelle et interdisciplinaire, la question de l'archéologie du bâti ». Alors qu'en 1979 le terme « archéologie du bâti » n'était pas employé en tant que tel – « intervention archéologique lors d'une restauration » –, le protocole de 2002 fait du bâti un véritable objet archéologique.

Le passage de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité est l'une des principales différences entre ces deux protocoles élaborés à plus de vingt ans d'écart et l'un des premiers acquis de ce champ de l'archéologie.

Interdisciplinarité sur les chantiers

On a souvent critiqué le fait qu'archéologues et architectes en chef des Monuments historiques ne parlaient pas le même « langage », et que les rapports des archéologues étaient de fait inexploitablement par les architectes en chef. L'interdisciplinarité permet de donner à tous les mêmes bases et les mêmes supports de départ pour une étude commune. Chacun travaille *in situ* avec ses collaborateurs, et non plus isolément. La mise en commun des données, mais aussi des interrogations, permet de faire avancer les recherches : l'archéologue peut se servir du fond de plan de l'architecte pour réaliser ses relevés (s'il a été vérifié préalablement), lesquels serviront ensuite à l'architecte pour mener à bien son projet. À Saint-Germain d'Auxerre, ce sont les mêmes fonds de relevés qui ont servi à la fois à la mise en place des données archéologiques reconnues sur les parois et aux observations résultantes de l'état sanitaire des enduits et des peintures (Sapin 2000).

Les interventions archéologiques ne doivent pas être perçues comme des prestations mais être intégrées, et non simplement juxtaposées, dans un programme de recherche et dans la réflexion des intervenants de la restauration. La collaboration entre tous les intervenants doit se faire à chaque étape du processus. Les recherches menées à Saint-Germain d'Auxerre depuis 1989 ont montré le bien-fondé de ces méthodes. L'étude du site a combiné fouilles « traditionnelles » et relevés des élévations. Les relevés et les dessins ont été un outil précieux pour appréhender la topographie du bâti et l'évolution des maçonneries, ainsi que la mise en œuvre du chantier. La bonne collaboration entre les maîtres d'œuvre responsables des différents programmes de restauration et l'équipe archéologique permanente a permis l'établissement d'un langage commun. Une partie des investigations archéologiques a pu être retenue dans les propositions et les choix de restauration et de présentation du site par les Monuments historiques.

La collaboration des historiens et des archivistes dès le stade de l'étude documentaire, telle qu'elle est mise en œuvre en Suisse, est fondamentale. En France, il existe une certaine tendance à effectuer des recherches en archives après l'intervention sur le terrain, et ce sont bien souvent les archéologues eux-mêmes qui effectuent ces recherches. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause leurs compétences pour ce type de travail, mais il existe cependant des spécialistes auxquels il serait sans aucun doute préférable de faire appel.

Il existe malheureusement aujourd'hui encore trop peu d'interventions de ce type, au regard du nombre d'opérations sur le bâti. Les interventions des archéologues une fois l'opération terminée (diagnostic et fouille) sont encore plus rares : leur rôle dans la mise en valeur du site et dans la restitution des connaissances est minime. « La *question archéologique* est limitée dans de nombreux cas à une interrogation sur les niveaux de sols anciens à rétablir, à l'existence de sépultures apparaissant *génantes* pour le développement du chantier (drainage), ou encore à l'existence de maçonneries disparues » (Fontevraud 1995-1996).

Dans ce domaine, le rôle des archéologues de collectivités – quand ils existent – apparaît plus que fondamental. Ils sont en contact direct avec les sites et le tissu urbain, et ont un rapport de connaissance sur le long terme avec ce patrimoine. L'une des difficultés majeures lorsque ce sont des

archéologues de l'INRAP qui interviennent est de conserver une même équipe sur toute la durée de l'opération, malgré des délais parfois très longs.

Interdisciplinarité entre chantiers

L'enjeu est donc d'inscrire l'archéologie du bâti dans un processus scientifique et culturel, et de favoriser la collaboration entre spécialistes sur le chantier.

Cette interdisciplinarité est également un atout lorsqu'elle opère entre chantiers. La rigueur et la méthode qui ont inspiré les travaux à Genève leur ont conféré une valeur exceptionnelle. Forte de cette approche, l'archéologie genevoise a contribué par des échanges et une ouverture constante à l'essor d'autres chantiers. En Val d'Aoste, en Rhône-Alpes, dans le reste de la France et en Espagne, l'équipe menée par Charles Bonnet a multiplié les échanges et les apports scientifiques réciproques. « L'expérience de Genève, dont la visite a d'ailleurs aidé l'architecte dans sa réflexion, nous a convaincu que l'appréhension d'un tel site devait profiter d'un temps long de maturation des hypothèses » (Bonnet 1999).

Meilleure collaboration entre les différents services

Le bâti se doit donc d'être mis dans une perspective volontairement interdisciplinaire, sur le terrain, mais également entre les services patrimoniaux. En Suisse, la collaboration fréquente entre services d'archéologie et services des monuments et des sites a montré le bien-fondé de ces échanges, et les résultats positifs qui en découlaient.

En France, une meilleure collaboration entre services relevant de la Direction du patrimoine serait bénéfique. Les relations entre les services de l'Archéologie, de l'Inventaire et des Monuments historiques ne demandent qu'à être améliorées. Il ne semble pas que les conférences du patrimoine aient assaini la situation. Si aujourd'hui l'archéologie du bâti ne possède pas la reconnaissance qu'elle mérite, c'est parce que les différents services patrimoniaux travaillent de façon étanche. De fait, des relations bien établies entre les services permettent de définir les compétences propres à chacun et les complémentarités. Il importe de définir les complémentarités entre les inventaires topographiques et les cartes archéologiques pour les périodes modernes et médiévales. Par exemple, les services de l'Inventaire pourraient également compléter leurs recherches documentaires par des sondages archéologiques, et les archéologues pourraient utiliser le thésaurus de l'architecture tel qu'il a été défini par la sous-direction de l'Inventaire.

Les dysfonctionnements et le manque de coordination entre les différents services, et le problème du partage des compétences apparaissent clairement dans ce domaine. L'imposant travail réalisé par l'équipe de Christian Sapin sur Saint-Germain d'Auxerre montre l'intérêt d'une telle démarche et d'une telle collaboration pour la compréhension d'un monument et sa mise en valeur intelligente.

Formation

La formation est une question peu abordée dans ces protocoles. Elle est pourtant une base pour de bonnes études du bâti et pour le développement de la discipline. En Suisse, le diplôme de technicien de fouille recouvre des compétences variées, prenant en compte l'analyse des élévations. La formation dans ce domaine en France est encore très peu développée. Depuis la rentrée universitaire 2003, un poste d'enseignant spécialiste d'archéologie du bâti a été ouvert et une formation est enfin dispensée à l'université Paris I. Seul le Centre d'études médiévales à Auxerre proposait depuis 1998 des stages d'initiation aux techniques du dessin en archéologie du bâti et à la lecture archéologique des élévations.

Conclusion

« Bien plus que ses méthodes et des outils, adaptés de l'archéologie sédimentaire, ce sont ses enjeux scientifiques et patrimoniaux, ainsi que ses conditions d'exercice, [...] qui justifient qu'on porte l'archéologie du bâti au rang de spécialité et ceux qui la pratiquent au rang de spécialistes » (Boucharlat 2002). Par son inscription dans la restauration, l'archéologie du bâti est de plus en plus amenée à s'intégrer dans une démarche patrimoniale, en collaboration avec d'autres disciplines comme l'architecture, l'histoire de l'art ou l'urbanisme. Elle n'est pas « l'ultime réponse à une menace de destruction [...] ; au contraire elle intervient dans un processus de conservation » (Boucharlat 2002).

Les collaborations entre archéologues du bâti et restaurateurs sont de plus en plus nombreuses,

mais elles restent encore assez marginales. La majorité des chantiers de restauration se déroulent uniquement en présence de restaurateurs. Ces lacunes, nuisibles aux édifices, résultent de la pénurie de spécialistes, mais aussi d'une certaine méconnaissance des bénéfices d'une telle collaboration. L'expérience suisse et l'expérience française ont montré les difficultés de collaboration entre acteurs des différents champs patrimoniaux, et les avancées sensibles lorsque ces derniers collaboraient de manière intelligente. La moisson d'informations recueillies dans le cadre des chantiers cités est suffisamment éloquente.

La mise en place d'une politique d'ouverture entre pays, avec de nouveaux systèmes de comparaison et d'analyse paraît aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les techniques d'intervention varient d'une fouille à l'autre. « Nous avons pu constater à quel point l'archéologie du bâti a souffert de ce manque de confrontation. Plusieurs législations en Europe mettent désormais l'accent sur la préparation des restaurations et sur "l'accompagnement archéologique". [...] Il est d'ailleurs étonnant de noter que la *Bauforschung* ne s'est pas d'avantage imposée, alors qu'il existe des enseignements universitaires spécialisés en Allemagne, en Italie ou en Belgique par exemple » (Bonnet 2002).

D.D.
SRA Ile-de-France (Saint-Denis)

Notes

¹ Information orale.

Références

- Archéologie, archéologie des élévations dans les études et les travaux de restauration des Monuments Historiques*, Fontevraud, Histoire – Archéologie, n°4, Comité d'histoire fontevriste, 1995-1996.
- ARLAUD, C. et J. BURNOUF (dir.) 1993. Dossier « L'archéologie du bâti médiéval urbain », *Nouvelles de l'archéologie*, 53/54 : 5-69.
- BONNET, C. 1973. « L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance », *Genava*, n.s. tome XXI : 1-107.
- BONNET, C. et al. 1981. « L'architecte et les artisans de la restauration des monuments : mission et collaboration », in : *Nessun futuro senza passato*, ICOMOS, Sesta Assemblea generale, Roma 25-31 Maggio 1981 : 111-133.
- BONNET, C. 2002. « Les nouveaux problèmes de l'archéologie », communication lors de la journée-débat *Profession : archéologue* organisée au musée du Louvre le 15 mai 2002. (non publiée)
- BOUCHARLAT, E. 2002. « L'archéologie du bâti », séance du CNRA du 6 septembre 2002 (non publiée).
- KAENEL, G. 2002. « Autoroutes et archéologie en Suisse », *Revue du Nord*, 84, 348 : 33-41.
- REYNAUD, J.-F. 1999. « Autour de l'église à Lyon (IV^e – XII^e siècle) », in : *Archéologie médiévale dans l'arc alpin*, Actes du colloque « Autour de l'église », Genève, 5 et 6 septembre 1997, Patrimoine et architecture, Cahier n°6-7 : 39-44.
- SAPIN, C. (dir.) 2000. *Archéologie et architecture d'un site monastique, 10 ans de recherches à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, éditions du CTHS – Mémoire de la section d'archéologie et d'histoire de l'art vol. X, et centre d'études médiévales d'Auxerre.
- SENNHAUSER, H.-R.. 1999. « L'archéologie médiévale en Suisse », in : *Archéologie médiévale dans l'arc alpin*, Actes du colloque « Autour de l'église », Genève, 5 et 6 septembre 1997, Patrimoine et architecture, Cahier n°6-7 : 6-9.